BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°031-2019/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF), ADOPTE LE 21 MARS 2018 A KIGALI AU RWANDA

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), adopté le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 23 mai 2019

Le Président

ASSEMBLEE NATIONALE
BURKINA FASO

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance

Mamata TIENDREBEOGO